

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PORTS DE SAINT MALO ET DE CANCALE

HANGAR N° 4

La SAS Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale, concessionnaire du port, envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire pour l'occupation du hangar n°4 d'une superficie de 1 425 m², situé quai Surcouf, tel que décrit ci-dessous et au sein des annexes, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce hangar construit en 1970, reposant sur 4 mus porteurs, est en ossature métallique avec parois en parpaings béton. La toiture et le bardage extérieur sur pignon sont en plaque fibrociment, DTA en annexe.

Les dimensions du bâtiment sont les suivantes :

- Longueur : 59.35 ml,
- Largeur : 24.80 ml,
- Hauteur de faîtage : 12 ml,
- Hauteur sur sablière : 5,22 ml.

Des portes coulissantes sont présentes. Une en façade nord (côté Quai Surcouf) : hauteur 7.00 ml / largeur de passage 4.50 ml et une en façade sud (côté avenue Louis Martin) : hauteur 4.00 ml / largeur de passage 7.00 ml.

Sont liés à cette activité, la réception de fret par voie maritime.

Le type d'autorisation et sa durée seront déterminés au vu des projets soumis.

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SAS Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale publie cet appel à manifestation d'intérêt pour susciter des projets, puis à l'issue de la procédure de sélection, la mise en œuvre des titres.

Date limite de remise des candidatures : **Lundi 7décembre 2020 à 12h.**

Les projets seront étudiés selon les critères suivants :

- **Une activité en lien avec le fret maritime** contribuant à l'attractivité du Port de Saint-Malo pour 60 points,
- **La viabilité économique du projet** pour 40 points :
 - Solidité financière : 3 derniers bilans avec la part d'activités consacré à l'activité fret : 20 points
 - Emplois directs générés : 20 points

Renseignements :

SAS EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale - Gare Maritime de la Bourse – Esplanade de la Bourse - 35 400 Saint Malo Tel : 02 99 20 63 34 ou saintmalo.port@edeis.com

Le dossier est à restituer en un exemplaire papier et un exemplaire numérique.

Annexes jointes :

- Plan de situation ; plan des façades, plan intérieur.
- Photos,
- DTA